

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL
DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
JEUDI 9 JANVIER 1997, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Andrée Garon, conseillère
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Gilles Plante, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

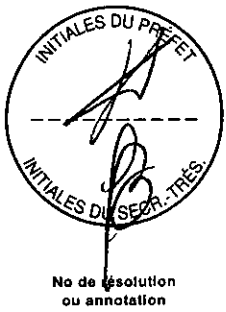
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la
séance.

Était absent :

Monsieur Isidore Desrosiers, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 1996
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Révision du Schéma d'Aménagement : étude sur le transport
7. Nomination du préfet suppléant
8. Règlement établissant la rémunération des membres du Conseil
9. Avis de motion : règlement relatif aux dépenses de déplacements des
membres du Conseil



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

10. Nomination des représentants au sein du Bureau des délégués des cours d'eau
11. Congrès de l'U.M.Q. : autorisation au préfet à participer
12. Projet de Loi 92 : Commission de développement de la Métropole
13. Environnement économique : colloque régional
14. Étude d'impacts économiques
15. Nettoyage de cours d'eau :
 - 15.1 Décharge du 3^e Rang devant
 - 15.2 Décharge du 3^e Rang arrière
16. Demandes d'appui :
 - 16.1 C.I.T. de la Vallée du Richelieu : train de banlieue
 - 16.2 Association des C.I.T. : plafonnement des subventions
 - 16.3 M.R.C. Montcalm : Sûreté du Québec
17. Divers
18. Affaires publiques
19. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

97-01-001

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

**ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le
secrétaire-trésorier, en y ajoutant le point suivant :**

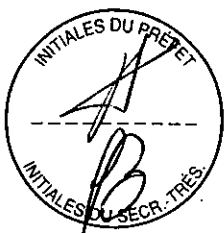
17.1 Ministère des Transports : limites de vitesse

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 1996**

97-01-002

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**



No de résolution
ou annotation

97-01-002
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 1996 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-001 | 15-11-96 | Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 91.21.12.96, amendant le règlement de zonage numéro 91.21. |
| 97-002 | 18-11-96 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant la nouvelle version du règlement numéro 43 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 97-003 | 18-11-96 | Lettre de MONSIEUR JACQUES BEAUCHAMP, président, RÉSEAU SANTÉ RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à l'inauguration du Centre mère-enfant-famille, le vendredi 29 novembre 1996, à 10 h 15. |
| 97-004 | 18-11-96 | Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1622, pour avis du Conseil de la M.R.C.. |
| 97-005 | 18-11-96 | Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous informant de la procédure d'enregistrement du règlement numéro Z.15-1A-43, conformément à la Loi. |
| 97-006 | 20-11-96 | Lettre de MADAME NATHALIE VERGE, attachée politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du règlement numéro 14-7 modifiant le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C.. |
| 97-007 | 21-11-96 | Lettre de M. PAUL ADAM, avocat, BÉLANGER SAUVÉ, relativement à l'affaire Richard Bégin et Louis Bégin c. M.R.C.V.R. et ville de Chambly. |
| 97-008 | 21-11-96 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-7 modifiant le Schéma d'Aménagement. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 97-009 21-11-96 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MT-ST-HILAIRE, transmettant les premiers projets de règlements numéros 845-63 et 845-64, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-010 22-11-96 Lettre de MESSIEURS CLAUDIO F. BUSSANDRI, président et chef de la direction Medis Services Pharmaceutiques et de Santé inc. et PIERRE MIGNAULT président et chef de la direction Provigo, LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS, nous invitant à faire un don de 1 000,00 \$ à la Fondation.
- 97-011 22-11-96 Lettre de MADAME MAUDE LESSARD, chef du service de l'administration, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation pour le mois d'octobre 1996.
- 97-012 25-11-96 Lettre de MONSIEUR SERGE MÉNARD, ministre d'État à la Métropole et ministre responsable de la région de Montréal, remerciant le préfet pour le rôle important joué dans l'atteinte d'un consensus régional sur l'avenir de la Commission de développement de la Métropole.
- 97-013 25-11-96 Lettre de MADAME LISE HACHÉ, assistante greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le règlement numéro 347-15 amendant le règlement de zonage, conformément à l'article 131.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-014 25-11-96 Lettre de MONSIEUR ROBERGE MICHAUD, directeur, M.A.P.A.Q., nous transmettant une copie du numéro spécial d'Agrosol portant sur les engrais de ferme.
- 97-015 25-11-96 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant une résolution de félicitations pour notre participation à la Commission de développement de la Métropole suite au forum de consultation des 7 et 8 novembre derniers.
- 97-016 26-11-96 Lettre de MONSIEUR BERNARD OUMET, président, C.P.T.A.Q., relativement au projet de loi 23 modifiant leur loi constitutive et d'autres dispositions législatives.



No de résolution
ou annotation

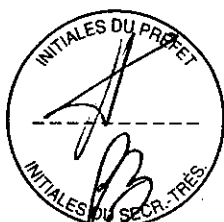
Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-017 | 28-11-96 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., relativement à la nomination de madame Jane Beaudoin, mairesse d'Abercorn, au sein du conseil d'administration de l'Union. |
| 97-018 | 28-11-96 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro R96-298 concernant l'avis sur le projet de règlement numéro 14-7 modifiant le Schéma d'Aménagement et le document d'accompagnement de la M.R.C.V.R.. |
| 97-019 | 28-11-96 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés. et coordonnateur, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-7 modifiant le Schéma d'Aménagement et document d'accompagnement de la M.R.C.V.R.. |
| 97-020 | 29-11-96 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro R96-300, pour appui à l'office des congrès et du tourisme de la Rive-Sud - taxe dédiée à l'hébergement. |
| 97-021 | 29-11-96 | Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, relativement au nouveau mode de subvention que notre M.R.C. recevra pour l'année 1997. |
| 97-022 | 02-12-96 | Lettre de MONSIEUR MICHEL C. GAGNON, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement à des travaux de drainage dans un ruisseau verbalisé appelé "ruisseau Borduas". |
| 97-023 | 02-12-96 | Lettre de MONSIEUR MARCEL CARPENTIER, CHAPDELAIN ASSURANCES INC., relativement au renouvellement des assurances générales pour l'année 1997-98. |
| 97-024 | 02-12-96 | Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MT-ST-HILAIRE, relativement à la décision prise par les membres du Conseil, lors de la séance ordinaire du 27 novembre 1996, dans le cadre du règlement numéro 845-59 pour des logements 2e génération. |



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

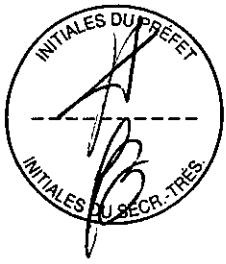
- 97-025 03-12-96 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 14-7 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 97-026 03-12-96 Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 91.21-11.96, modifiant le règlement de zonage.
- 97-027 05-12-96 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 6042-96 concernant une demande d'extension de délai auprès du ministre de la Sécurité publique, l'Honorable Robert Perreault - police régionale.
- 97-028 05-12-96 Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ LECHASSEUR, avocat, LECHASSEUR & CIE, offrant leur service relativement à la refonte et la révision de la réglementation municipale, recours prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la Loi sur la qualité de l'environnement.
- 97-029 06-12-96 Télécopie de MADAME MURIELLE JONCAS, conseillère, SOLIDEQ, nous informant que notre dossier de candidature pour le financement de 250 000,00 \$ a été autorisé.
- 97-030 06-12-96 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 96-11-3082 concernant l'organisation policière pour une demande de délai afin de présenter un projet régional.
- 97-031 09-12-96 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MT-ST-HILAIRE, transmettant les seconds projets de règlements numéros 845-63 et 845-64, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-032 09-12-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal de la séance du 3 octobre 1996.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

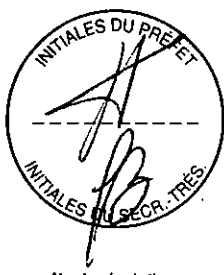
- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-033 | 09-12-96 | Lettre de MADAME ELISABETH MASSON, agente de planification, R.R.S.S.S., demandant de leur faire part de nos commentaires relativement au programme d'intervention visant la réduction de la prévalence de la rhinite allergique saisonnière causée par le pollen de l'herbe à poux. |
| 97-034 | 09-12-96 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement U-120-50. |
| 97-035 | 10-12-96 | Lettre de MONSIEUR PAUL-A. FORTIN, président-directeur général, FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP, nous informant du prochain colloque annuel de la Fondation, qui se tiendra à Montréal, les 5 et 6 février 1997, sous le thème "L'entrepreneur, clé de l'emploi". |
| 97-036 | 10-12-96 | Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, inspectrice municipale, MUN. ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, concernant le nettoyage de cours d'eau appelés Décharge du 3e Rang devant et Décharge du 3e Rang arrière. |
| 97-037 | 12-12-96 | Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le projet de règlement numéro 845-65 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-038 | 12-12-96 | Lettre de MADAME ÉVELYNE D'AVIGNON, inspectrice municipale, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant de la transmission aux membres de leur conseil municipal du règlement numéro 14-7 amendement le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R.. |
| 97-039 | 12-12-96 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND LYNCH, directeur régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la nôtre ayant trait au programme fédéral "Partenariat Création d'emplois". |
| 97-040 | 13-12-96 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution numéro 96-12-681 concernant le centre d'horticulture et de distribution pour les paysagistes - boulevard Yvon-l'Heureux, et ce, pour étude par le Conseil de la M.R.C.. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

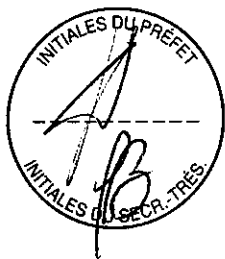
- | | | |
|--------|-----------|---|
| 97-041 | 13-12-96 | Lettre de MONSIEUR YVES GARNEAU, ingénieur de division, LES INDUSTRIES ATLANTIC LTÉE, offrant leurs services dans le cadre de la conception et la fabrication de produits d'acier ondulé galvanisé destinés à la construction et l'entretien des routes. |
| 97-042 | 16-12-96 | Lettre de MONSIEUR JOSEPH TABAH, directeur des ventes, VÊTEMENTS V.T.P TEX-PRO, offrant leurs services pour la fourniture d'uniformes de travail pour les policiers et pompiers. |
| 97-043 | 16-12-96 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., relativement à notre adhésion pour l'année 1997. |
| 97-044 | 16-12-96 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE BEAULAC, URBA SOFT INC., relativement au logiciel population Plus 2.0. |
| 97-045 | 17-12-96 | Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, MUN. SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1997. |
| 97-046 | 17-12-96 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, transmettant les documents relatifs aux prévisions budgétaires 1997 de l'Agence. |
| 97-047 | 18-12-96 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN-RENÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ, adressée à la SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (SOLIDE) DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, relativement à la lettre d'offre d'investissement. |
| 97-048 | 18-12-96 | Lettre de MADAME ROSE-HÉLÈNE LANGLAIS, secrétaire-trésorière, VILLE DE LÉRY, transmettant la résolution numéro 96-12-220 s'opposant à l'abolition du remboursement de la T.V.Q.. |
| 97-049 | 19-012-96 | Lettre de MONSIEUR JEAN BERGERON, directeur service de la planification et du développement, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le projet de règlement numéro 14-7 amendant le Schéma d'Aménagement. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

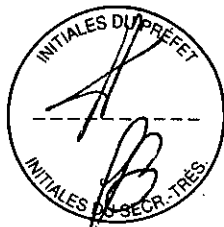
- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-050 | 19-12-96 | Lettre de MONSIEUR PAUL BERGER, conseiller Kino-Québec, R.R.S.S.S., transmettant les documents relativement au programme de la Vie Active et de l'environnement (PVAE) et le prix Elaine Burke. |
| 97-051 | 20-12-96 | Lettre de MADAME BRIGITTE BOISVERT, greffière, VILLE DE STE-JULIE, transmettant la résolution numéro 96-647 concernant leur opposition à l'abolition du remboursement de la T.V.Q.. |
| 97-052 | 20-12-96 | Lettre de MONSIEUR GILLES VAILLANCOURT, maire, VILLE DE LAVAL, nous transmettant un devis d'étude concernant les impacts économiques sur la ville de Montréal, des déplacements des citoyens de Laval, Longueuil et des couronnes Nord et Sud et nous demandant si nous avons l'intention de participer à son financement pour un montant de 5 000,00 \$. |
| 97-053 | 20-12-96 | Lettre de MONSIEUR GAËTAN HUDON, secrétaire-trésorier, M.R.C. MONTCALM, transmettant la résolution numéro 968830 pour appui, relativement au droit de regard sur l'administration de la Sûreté du Québec. |
| 97-054 | 20-12-96 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 96-273 relativement au nettoyage et remblai de cours d'eau sans autorisation. |
| 97-055 | 20-12-96 | Lettre de MADAME KATHLEEN CARRIÈRE, dir. rég., MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation au cours du mois de novembre 1996. |
| 97-056 | 20-12-96 | Lettre de MADAME NATHALIE RACINE, secrétaire-trésorière, C.I.T.V.R., transmettant la résolution numéro 96-12-062 demandant à l'Agence métropolitaine de transport d'intégrer le projet du train de banlieue, desservant la Rive-Sud dans le corridor Montréal-Mont-Saint-Hilaire, au plan stratégique. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 97-057 | 20-12-96 | Lettre de MONSIEUR SERGE MÉNARD, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT À LA MÉTROPOLE, nous transmettant le projet de loi sur la Commission de développement de la Métropole. |
| 97-058 | 20-12-96 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1248-38-96. |
| 97-059 | 23-12-96 | Lettre de MONSIEUR MICHEL ROY, directeur général, M.R.C. D'ABITIBI, transmettant la résolution numéro 1494-12-96 concernant le droit de regard sur les états financiers de la Sûreté du Québec. |
| 97-060 | 23-12-96 | Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., transmettant les procès-verbaux de la quarante-neuvième et cinquantième assemblées du Comité exécutif tenues respectivement les 15 novembre et 13 décembre 1996. |
| 97-061 | 23-12-96 | Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements numéros Z.15-1A-33 et 1623 conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-062 | 23-12-96 | Lettre de MADAME LISE HACHÉ, assistante greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 96-542 adoptant l'ensemble des prévisions budgétaires 1997 de la M.R.C.V.R.. |
| 97-063 | 23-12-96 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant la liste des nominations au Bureau des délégués pour l'année 1997. |
| 97-064 | 06-01-97 | Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MT-ST-HILAIRE, transmettant la résolution numéro 96-663 relativement aux prévisions budgétaires pour l'année financière 1997 de la M.R.C.V.R.. |
| 97-065 | 06-01-97 | Lettre de MONSIEUR RENÉ BARRETTE, ASSOCIATION DES C.I.T. RÉGION DE MONTRÉAL, transmettant copie conforme de la résolution numéro R-08-96 relativement au gel des subventions pour les organismes de transport. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 97-066 | 06-01-97 | Lettre de MONSIEUR GERMAIN DODIER, maire, MUN. D'EAST BROUGHTON, sollicitant le soutien financier de toutes les municipalités du Québec, dans le cadre des négociations pour une première convention collective avec leurs employés, représentés par le Syndicat Canadien de la Fonction publique. |
| 97-067 | 06-01-97 | Lettre de MONSIEUR ANTOINE SYLVAIN, directeur par intérim, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du formulaire des prévisions budgétaires 1997 de la M.R.C.V.R.. |
| 97-068 | 06-01-97 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant la résolution numéro 96-488 approuvant les prévisions budgétaires pour l'année 1997 de la M.R.C.V.R.. |
| 97-069 | 06-01-97 | Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MT-ST-HILAIRE, transmettant le calendrier municipal 1997. |
| 97-070 | 06-01-97 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., transmettant la résolution numéro 96-CA-90 relativement au Grand Montréal. |
| 97-071 | 08-01-97 | Lettre de MONSIEUR MICHEL CANTIN, avocat, BÉLANGER SAUVÉ, relativement au remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux. |
| 97-072 | 08-01-97 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant la liste des nominations du Bureau des délégués de cours d'eau pour l'année 1997. |
| 97-073 | 08-01-97 | Lettre de MADAME LINE BÉLAND, secrétaire de la commission, ASSEMBLÉE NATIONALE, relativement aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le projet de loi numéro 92, Loi sur la Commission de développement de la Métropole. |

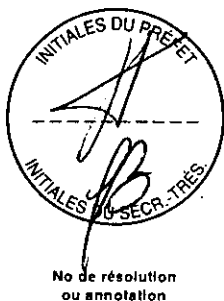


No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

PUBLICATIONS DU MOIS DE DÉCEMBRE 1996

Gazette officielle du Québec	no. 45 6 novembre 1996
Agrosol	no. 1, vol. 9 septembre 1996
Contact plus	no. 19 automne 1996
Scribe	vol. 5, no. 10 décembre 1996
Info Montérégie	vol. II, no. 9 19 novembre 1996
Gazette officielle du Québec	no. 46 13 novembre 1996
Synergie	vol. 1, no. 3 novembre 1996
Bulletin	automne 1996
Info Montérégie	vol. 11, no. 10 27 novembre 1996
Quorum	vol. 21, no. 8 décembre 1996
Gazette officielle du Québec	no. 47 20 novembre 1996
L'Union	vol. 8, no. 4 décembre 1996
L'aubelle	numéro 116 octobre - novembre 1996
Gazette officielle du Québec	numéro 48 27 novembre 1996
Conseil de la santé et du bien-être	vol. 3, no. 2 novembre 1996
Info Montérégie	vol. II, no 11 4 décembre 1996
L'informateur économique	vol. 8, no. 11 novembre 1996



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Gazette officielle du Québec	no. 49 4 décembre 1996
Habitats	vol. 7, no. 1 Automne 1996
Synergie	vol. 1, no. 4 décembre 1996
Info Montérégie	vol. II, no. 12 11 décembre 1996
Scribe	vol. 6, no. 1 janvier 1997
Québec vert	vol. 18, no. 12 décembre 1996
Journal InfEAUsource	vol. 8, no. 3 décembre 1996
Gazette officielle du Québec	no. 50 11 décembre 1996
L'union	décembre - janvier 1997
Intersection	1996
Scribe	décembre 1996
Le Carrefour	no. 4 décembre 1996
La maîtrise de l'énergie	vol. 11, no. 4 décembre 1996
Vecteur Environnement	vol. 29, no. 6 décembre 1996
L'Audience	vol. 4, no. 3 décembre 1996
Gazette officielle du Québec	no. 51 18 décembre 1996

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

97-01-003

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-01-003
(suite)

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 97-01 du chèque #6564 au chèque #6655 pour un montant total de 120 113,90 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 6. RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : ÉTUDE SUR
LE TRANSPORT

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement, monsieur Didier Bourrellis de la firme Dibo Consult., dépose et commente la version finale de son rapport intitulé : "Étude sectorielle, organisation du transport terrestre".

Cette présentation est suivie d'une période d'échanges et de discussions.

POINT 7. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

97-01-004

ATTENDU QUE monsieur Marcel Dulude a été nommé à titre de préfet suppléant à la séance ordinaire du 12 janvier 1995;

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant est de deux (2) ans, arrivant à terme en janvier 1997;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Dulude a été mis en nomination, par monsieur Honorius Charbonneau;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Dulude accepte d'occuper le poste de préfet suppléant;

ATTENDU QUE seul monsieur Marcel Dulude a été mis en nomination

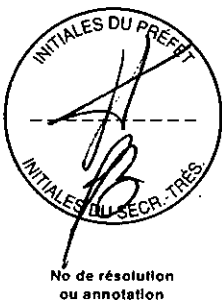
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE monsieur Marcel Dulude soit et est nommé préfet suppléant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le mandat de monsieur Marcel Dulude est de deux (2) ans, soit jusqu'en janvier 1999.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 8. RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES
MEMBRES DU CONSEIL

97-01-005

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est déjà régie par un règlement sur la rémunération des membres du Conseil le règlement numéro 10, amendé par le règlement numéro 10-1 en janvier 1989;

ATTENDU QUE depuis janvier 1989 les activités de la municipalité régionale de comté et, conséquemment, des membres du Conseil sont plus nombreuses et nécessitent plus de travail;

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux cette dernière s'applique aussi aux membres du Conseil d'une municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE, de ces faits, il y a lieu de réviser la rémunération des membres du Conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 27 novembre 1996;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a donné les avis publics prescrits par la Loi

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon
APPUYÉE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1 : RÉMUNÉRATION DE BASE

Aux fins de l'exercice des fonctions visées à l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1) et pour lesquelles il est habilité à participer aux délibérations et au vote du Conseil, chaque membre du Conseil reçoit, à titre de rémunération, un montant de 85,00 \$ pour chaque séance du Conseil à laquelle il assiste.

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DES MEMBRES
D'UN COMITÉ, D'UNE COMMISSION OU D'UN BUREAU
DE DÉLÉGUÉS

Le membre du Conseil qui siège à un comité, à une commission ou à un bureau des délégués reçoit, en plus de la rémunération prévue à l'article 1, une rémunération additionnelle de 35,00 \$ par réunion à laquelle il assiste en sa qualité officielle, pour le compte de la M.R.C..



No de résolution
ou annotation

97-01-005
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU PRÉFET

Le membre du Conseil qui est titulaire du poste de préfet reçoit, en plus des rémunérations prévues aux articles 1 et 2, une rémunération additionnelle de 140,00 \$ par mois.

ARTICLE 4 : PAIEMENT DES RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil détermine par résolution les modalités de paiement des rémunérations prévues au présent règlement.

ARTICLE 5 : RÈGLEMENTS REMPLACÉS

Le présent règlement remplace le règlement numéro 10 "Règlement sur la rémunération des membres du Conseil", amendé par le règlement numéro 10-1.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 1997.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 9. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AUX
DÉPENSES DE DÉPLACEMENTS DES MEMBRES**

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU À L'EFFET QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, IL DÉPOSERA POUR ADOPTION UN RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉPENSES DE DÉPLACEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL. COPIE D'UN PROJET DE RÈGLEMENT À CET EFFET EST DÉPOSÉE AVEC LA PRÉSENTE.

Donné à Beloeil, ce neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

**POINT 10. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU
BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES COURS D'EAU**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 129 du Code municipal, le Conseil doit procéder, à chaque année, à la nomination des membres du Bureau des délégués des cours d'eau;

97-01-007



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

97-01-007
(suite)

ATTENDU QU'en plus du préfet, qui est membre d'office, deux (2) membres du Conseil de la M.R.C. doivent être nommés au sein dudit Bureau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 131 du Code municipal, il est possible de nommer également des membres substitués

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RÉSOLU QUE messieurs Claude Voyer et Rosaire St-Germain soient et sont nommés membres du Bureau des délégués des cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en plus du préfet monsieur Frédéric Trépanier.

QUE monsieur André Choinière soit et est nommé à titre de membres substitut du Bureau des délégués des cours d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 11. CONGRÈS DE L'U.M.Q. : AUTORISATION AU PRÉFET À PARTICIPER

97-01-008

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec tient des assises annuelles les 24, 25 et 26 avril 1997;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est membre de l'U.M.Q. et que de ce fait il y a lieu qu'elle y soit représentée par son préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet, monsieur Frédéric Trépanier, à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 24, 25 et 26 avril 1997.

QUE la M.R.C. assume les frais d'inscription auxdites assises annuelles au montant de 541,29 \$.

D'autoriser le préfet à réclamer le remboursement des autres dépenses réelles qui y sont afférentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 12. PROJET DE LOI 92 : COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MÉTROPOLE**

Le directeur général présente aux membres du Conseil le projet de Loi 92 relatif à la Commission de développement de la Métropole et leur fait part de ses réflexions et commentaires.

Il informe également les membres du Conseil qu'une Commission parlementaire se tiendra et que les cinq (5) M.R.C. de la Couronne Sud sont invitées à présenter conjointement leurs positions. Les documents doivent être acheminés à la Commission, au plus tard, le 18 février 1997.

**POINT 13. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : COLLOQUE
RÉGIONAL**

Les membres du Conseil conviennent de tenir un colloque régional, regroupant l'ensemble des élus municipaux de la M.R.C. sur le thème de "L'environnement économique et le développement"; avec pour point de référence l'étude réalisée par la firme SCAUR-SIA, dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement.

POINT 14. ÉTUDE D'IMPACTS ÉCONOMIQUES

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une proposition de la ville de Laval, de réaliser une étude d'impacts économiques des Couronnes Nord et Sud face à Montréal.

Le coût de l'étude est estimé à 200 000,00 \$ alors que l'on sollicite une participation financière de 5 000,00 \$ de la part de la M.R.C..

Les membres du Conseil demandent au directeur général d'obtenir plus de précisions sur le sujet, avant de prendre position.

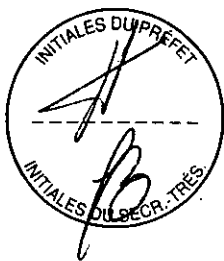
POINT 15. NETTOYAGE DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE les cours d'eau Décharge du 3^e Rang Devant et Décharge du 3^e Rang Arrière coulent sur les territoires de deux (2) municipalités de la M.R.C., à savoir : Saint-Charles-sur-Richelieu et Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE de ce fait, ces cours d'eau sont sous la juridiction de la M.R.C. par le biais du règlement 890-1 adopté le 3 août 1989;

ATTENDU QUE sur requête des intéressés, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a présenté au Conseil de la M.R.C. une demande d'interventions dans lesdits cours d'eau

97-01-009



No de résolution
ou annotation

97-01-009
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE les services de monsieur Jean-Denis Major de la firme CONSUMAJ soient et sont retenus pour agir à titre de surintendant spécial dans l'aménagement des cours d'eau Décharge du 3e Rang Devant et Décharge du 3e Rang Arrière.

QUE le mandat de monsieur Jean-Denis Major soit de :

- préparer les plans et devis ainsi que le cahier de charges rattaché à l'exécution des travaux;
- réaliser l'acte de répartition;
- procéder à la rencontre des intéressés;
- rédiger la réglementation adéquate;
- procéder à la surveillance des travaux advenant que le projet de règlement soit adopté par le Conseil;
- réaliser toutes les tâches pouvant lui être exigées dans l'étude et le traitement du dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DEMANDES D'APPUI

16.1 C.I.T. de la Vallée du Richelieu : train de banlieue

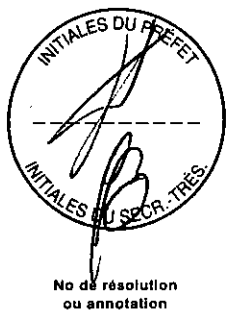
97-01-010

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport, conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi qui la régit, doit élaborer un plan stratégique de développement du transport métropolitain;

ATTENDU QUE ledit plan doit prévoir une perspective de développement du transport métropolitain, sur une période de dix (10) ans, pour tous les modes de transport ainsi que tous les équipements et infrastructures métropolitains;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport a amorcé l'élaboration du plan stratégique;

ATTENDU QUE le C.I.T. de la Vallée du Richelieu a maintes fois manifesté qu'il privilégiait la mise en service d'un train de banlieue, pour desservir la population du territoire de la Rive-Sud de Montréal;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-01-010
(suite)

ATTENDU QUE diverses études ont été réalisées en ce sens

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU D'appuyer le C.I.T. de la Vallée du Richelieu face à sa demande à l'Agence métropolitaine de transport d'intégrer le projet du train de banlieue, desservant la Rive-Sud dans le corridor Montréal-Mont-Saint-Hilaire, au plan stratégique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Association des C.I.T. : plafonnement des subventions

97-01-011

ATTENDU QUE selon une correspondance signée par monsieur Yvan Demers, sous-ministre au ministère des Transports, une proposition de gel des subventions pour l'exploitation des services de transport en commun, à partir de 1997, sera présentée sous peu aux autorités gouvernementales;

ATTENDU QUE cette proposition est inacceptable pour l'Association des C.I.T. puisqu'elle exigerait de limiter la croissance des services ainsi que l'achalandage des C.I.T. et municipalités organisatrices (OMIT) de la région de Montréal;

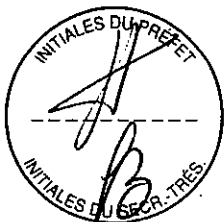
ATTENDU QUE ce geste constitue un désengagement de la mission de l'État au regard du soutien des services de transport en commun;

ATTENDU QUE le gel des subventions est contraire à la mission de l'Agence métropolitaine de transport, laquelle consiste à soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif dans la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE dans un document de consultation présenté par l'Agence métropolitaine de transport en septembre 1996, cette dernière signale qu'une utilisation accrue des transports collectifs devrait soutenir la compétitivité de l'économie régionale en diminuant la congestion;

ATTENDU QUE dans ce document, l'Agence métropolitaine de transport indique en tête de liste des priorités qu'il faut prioriser l'accroissement de l'achalandage du transport en commun à l'échelle métropolitaine;

ATTENDU QUE les orientations de développement du transport en commun prises par le ministère des Transports lors de son évaluation de la situation jusqu'en l'an 2011;



No de résolution
ou annotation

97-01-011
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la politique sur l'environnement du ministère des Transports vise, entre autres, à servir de cadre à l'élaboration et à l'évaluation des politiques, programmes et activités du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du principe I de cette politique sur l'environnement, le ministère des Transports planifie, conçoit et réalise ses activités en tenant compte de l'environnement et dans ce contexte, il intègre les considérations environnementales au processus décisionnel lié aux choix des modes de transport, aux choix budgétaires, ainsi qu'à la planification et à la conception des projets et des programmes;

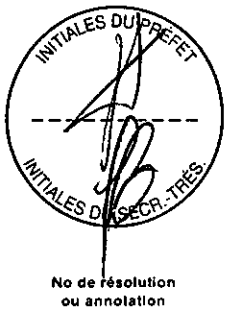
ATTENDU QU'en vertu du principe IV de cette politique sur l'environnement, le ministère des Transports du Québec reconnaît le rôle essentiel des modes de transport à haut rendement énergétique, notamment le transport collectif des personnes, afin de réduire la consommation énergétique et les impacts environnementaux négatifs qui y sont associés;

ATTENDU QUE l'American Public Transit Association (APTA) a identifié six axes de contribution du transport en commun à la qualité de vie soit :

- . la diminution de la congestion routière;
- . la réduction des coûts de construction des infrastructures routières;
- . la conservation de l'énergie;
- . la qualité de l'air;
- . la sécurité des individus;
- . la participation à l'économie.

ATTENDU QUE dans sa politique de sécurité dans les transports, volet routier, publiée en 1995, le ministère des Transports du Québec signale qu'en favorisant le déplacement des personnes par des moyens autres que l'automobile, on réduit le nombre de véhicules sur la route tout en diminuant les risques d'accident, et que le Ministère considère qu'il est essentiel d'étudier les solutions possibles pour optimiser l'adéquation entre mobilité et sécurité;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation des plans de transport, le ministère des Transports favorise une gestion et une utilisation efficaces et optimales des infrastructures et équipements de transport existants;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-01-011

ATTENDU QUE le ministère des Transports considère que les autorités organisatrices de transport de la région de Montréal dont les C.I.T. et municipalités organisatrices qui regroupent plus de cent (100) municipalités de la région métropolitaine devraient s'orienter vers une meilleure coordination des services dans un objectif commun de mieux desservir la population;

ATTENDU QUE le gouvernement, à l'intérieur d'un document intitulé "Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement" favorise l'intégration des divers modes de transport et le développement de l'intermodalité;

ATTENDU QUE les C.I.T. n'ont été créés que depuis 10 ans;

ATTENDU QU'il existe une progression d'achalandage marquée et constante dans les territoires des C.I.T.;

ATTENDU QUE malgré leur jeune âge, les C.I.T. connaissent un franc succès et qu'une telle mesure freinerait tout développement futur;

ATTENDU QUE les étudiants des niveaux collégial et universitaire utilisent régulièrement le transport en commun et que, dans ce contexte, les C.I.T. favorisent l'accès aux études supérieures;

ATTENDU QUE par le biais du transport intégré, les C.I.T. font la promotion de l'utilisation du transport en commun auprès des étudiants du niveau secondaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE dénoncer fermement cette situation et d'exiger du ministère des Transports du Québec l'abandon du projet de mettre en application cette mesure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.3 M.R.C. Montcalm : Sûreté du Québec

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à cette demande d'appui.



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 17. DIVERS

17.1 Ministère des Transports : limites de vitesse

97-01-012

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec décrète certaines limites de vitesse, à l'intérieur du réseau routier des municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités qui désirent modifier ces limites de vitesse doivent soumettre au Ministère un dossier exhaustif et coûteux;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a remis aux municipalités la majeure partie du réseau routier et que, conséquemment, ces dernières devraient être en mesure d'en assumer le plein contrôle, incluant les limites de vitesse

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU DE demander au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Brassard de laisser aux municipalités la totalité du contrôle du réseau routier, pour lequel elles ont la responsabilité incluant l'établissement des limites de vitesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

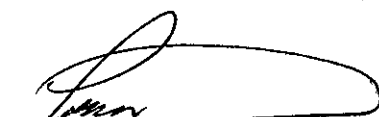
97-01-013

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 45 .


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation